

États financiers

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Exercice clos le 31 mars 2017

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

États financiers

Exercice clos le 31 mars 2017

	<u>Page</u>
Rapport des auditeurs indépendants	1
État de la situation financière	3
État des résultats	4
État de l'évolution (insuffisance) des actifs nets	5
État des flux de trésorerie	6
État des gains et pertes de réévaluation	7
Notes afférentes aux états financiers	8



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
863, rue Princess
Bureau 400
Kingston ON K7L 5N4
Canada
Téléphone 613-549-1550
Télécopieur 613-549-6349

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du conseil d'administration de l'Hôpital communautaire de Cornwall

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Hôpital communautaire de Cornwall, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, les états des résultats, l'évolution (insuffisance) des actifs nets, des flux de trésorerie et des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Hôpital communautaire de Cornwall au 31 mars 2017, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution (insuffisance) des actifs nets, de ses flux de trésorerie et des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public.

KPMG A.R.L. / S.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 1^{er} juin 2017

Kingston (Canada)

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

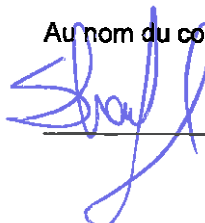
État de la situation financière

Au 31 mars 2017, avec informations comparatives de 2016

	2017	2016
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	229 499 \$	– \$
Débiteurs (note 3)	9 116 364	10 166 227
Stocks	1 284 338	1 229 976
Charges payées d'avance	1 294 661	1 031 907
	11 924 862	12 428 110
Trésorerie soumise à restrictions (note 4)	209 010	209 010
Immobilisations (note 5a))	141 451 836	138 280 770
	153 585 708 \$	150 917 890 \$
Passif, apports reportés et actifs nets (insuffisance)		
Passif à court terme		
Dette bancaire	– \$	509 411 \$
Emprunt à court terme (note 2)	5 000 000	5 000 000
Créditeurs et charges à payer (note 6)	13 469 391	13 784 386
Produits reportés	364 130	475 512
Avantages sociaux futurs (note 7)	501 274	548 713
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 8)	1 423 000	533 000
	20 757 795	20 851 022
Avantages sociaux futurs (note 7)	5 509 969	5 324 562
Autres charges à payer à long terme	64 026	231 741
Swaps de taux d'intérêt (note 8)	56 605	191 937
Dette à long terme (note 8)	12 320 000	5 402 000
Apports reportés (note 9)	116 338 716	119 786 634
	155 047 111	151 787 896
Actifs nets (insuffisance)		
Investis en immobilisations (note 10)	11 370 120	12 735 513
Affectés au fonds de dotation (note 11)	209 010	209 010
Non affectés	(12 983 928)	(13 622 592)
	(1 404 798)	(678 069)
Gains/pertes de réévaluation cumulés	(56 605)	(191 937)
	(1 461 403)	(870 006)
Engagements et éventualités (note 12)		
	153 585 708 \$	150 917 890 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



directeur



directeur

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives de 2016

	2017	2016
Produits		
Soins aux patients		
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	85 755 256	\$ 81 050 489 \$
Autres	15 586 410	15 297 191
Recouvrement		
Suppléments aux chambres	482 540	612 605
Autres	6 807 138	6 347 963
Revenu de placement	2 019	2 187
Amortissement des apports reportés afférents à l'équipement	2 527 092	2 680 377
Autres programmes		
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	7 067 255	7 181 145
Ministère des Services sociaux et communautaires	2 870 545	2 850 900
	<u>121 098 255</u>	<u>116 022 857</u>
Charges		
Traitements et salaires	54 055 705	51 215 220
Avantages sociaux	16 542 257	15 397 658
Rémunération du personnel médical	9 489 630	9 477 136
Fournitures médicales et chirurgicales	6 201 320	5 591 979
Médicaments et gaz médicaux	2 493 462	2 151 828
Autres fournitures et charges	17 201 119	17 009 044
Bâtiments et terrains	652 359	594 325
Amortissement des immobilisations - équipement	4 441 885	4 552 640
Intérêts sur la dette à long terme	81 485	-
Autres programmes		
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	7 067 255	7 181 145
Ministère des Services sociaux et communautaires	2 870 545	2 850 900
	<u>121 097 022</u>	<u>116 021 875</u>
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants	1 233	982
Intérêts sur la dette à long terme	(35 457)	-
Amortissement des apports reportés afférents au bâtiment	4 582 001	4 570 580
Amortissement des immobilisations - bâtiment	(5 274 506)	(5 084 581)
	<u>(727 962)</u>	<u>(514 001)</u>
Insuffisance des produits sur les charges	<u>(726 729) \$</u>	<u>(513 019) \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

État de l'évolution des actifs nets (insuffisance)

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives de 2016

	Investis en immobilisations	Fonds de dotation	Non affectés	2017 Total	2016 Total
Solde (insuffisance) au début de l'exercice	12 735 513 \$	209 010 \$	(13 622 592) \$	(678 069) \$	(165 050) \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges (note 10)	(2 607 298)	-	1 880 569	(726 729)	(513 019)
Variation nette des investissements en immobilisations (note 10)	1 241 905	-	(1 241 905)	-	-
Solde (insuffisance) à la fin de l'exercice	11 370 120 \$	209 010 \$	(12 983 928) \$	(1 404 798) \$	(678 069) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives de 2016

	2017	2016
Rentrées (sorties) de fonds		
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(726 729) \$	(513 019)\$
Éléments hors trésorerie		
Amortissement d'immobilisations	9 716 391	9 637 221
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(7 109 093)	(7 250 958)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 14)	306 370	(4 701 298)
Augmentation des avantages sociaux futurs	137 968	310 834
Augmentation des autres charges à payer à long terme	(167 715)	231 741
	<u>2 157 192</u>	<u>(2 285 479)</u>
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(12 887 457)	(9 358 845)
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations	3 661 175	1 360 700
	<u>(9 226 282)</u>	<u>(7 998 145)</u>
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(457 000)	(51 235)
Produits de la dette à court terme	8 265 000	5 935 000
	<u>7 808 000</u>	<u>5 883 765</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	738 910	(4 399 859)
Trésorerie (dette bancaire) au début de l'exercice	(300 401)	4 099 458
Trésorerie (dette bancaire) à la fin de l'exercice	<u>438 509 \$</u>	<u>(300 401)\$</u>
Composition de la trésorerie :		
Trésorerie	229 499 \$	— \$
Trésorerie soumise à restrictions	209 010	209 010
Dette bancaire	—	(509 411)
	<u>438 509 \$</u>	<u>(300 401)\$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives de 2016

	2017	2016
Pertes de réévaluation cumulées au début de l'exercice	(191 937) \$	- \$
Gains non réalisés (pertes) sur :		
Swap de taux d'intérêt	135 332	(191 937)
	(56 605)	(191 937)
Pertes de réévaluation cumulées à la fin de l'exercice	(56 605)\$	(191 937)\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017

L'Hôpital communautaire de Cornwall/Cornwall Community Hospital (« l'Hôpital ») fut constitué en vertu de la *Loi sur les personnes morales* de l'Ontario. L'activité principale de l'Hôpital consiste à fournir des services de soins de santé à la population de Cornwall et de la région. Organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, l'Hôpital est exonéré de l'impôt sur le revenu à condition de respecter certains critères définis dans la Loi.

1. Principales conventions comptables

a) Constatation des produits

L'Hôpital applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, lesquels incluent les dons et les subventions gouvernementales.

En vertu de la *Loi sur l'assurance-santé* et de ses règlements d'application, l'Hôpital est principalement financé par la province de l'Ontario selon les accords budgétaires établis par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées comme produits dans la période à laquelle elles se rattachent. Les subventions approuvées mais non reçues à la fin de la période sont inscrites aux débiteurs. Lorsqu'une partie de la subvention s'applique à une période ultérieure, elle est reportée et constatée dans cette période.

Les apports non grevés d'affectations sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir à condition que le montant à recevoir puisse faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception soit raisonnablement assurée.

Les apports grevés d'affectations externes, sauf les apports au fonds de dotation, sont constatés comme produits lorsque les charges correspondantes sont engagées. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la méthode linéaire à un taux correspondant à celui de l'amortissement des immobilisations en question.

Les produits provenant du Régime d'assurance-santé de l'Ontario, des suppléments aux chambres et de services commercialisés sont constatés lorsque le service est rendu ou que la marchandise est vendue.

Les apports au fonds de dotation sont constatés comme augmentations directes de l'actif net de ce fonds.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

1. Principales conventions comptables (suite)

b) Apports reçus sous forme de services

De nombreux bénévoles passent beaucoup de temps à aider l'Hôpital dans la réalisation de ses activités et services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ils ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

c) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût moyen ou du coût de remplacement.

d) Immobilisations

Les immobilisations acquises, autres que l'équipement mineur, sont comptabilisées au coût. Les immobilisations acquises par contrat de location-acquisition sont d'abord comptabilisées à la valeur actualisée des paiements de location minimums futurs, puis amorties sur leur durée de vie estimative. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus aux activités de l'Hôpital, sa valeur comptable nette est amortie à sa valeur résiduelle. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire au cours de leur durée de vie utile à des taux qui varient entre 2 % et 20 % par année.

Les remplacements d'équipement mineur sont passés en charge dans l'exercice où le remplacement a lieu. Les immobilisations en cours ne sont pas amorties avant l'achèvement du projet et le début de l'exploitation des installations.

Le coût des rénovations des bâtiments de l'Hôpital qui augmentent de façon importante leur durée de vie utile et leur capacité est comptabilisé dans le coût des immobilisations connexes. Le coût des rénovations visant à adapter les bâtiments aux nouvelles conditions de fonctionnement ou à maintenir l'efficacité normale du fonctionnement est comptabilisé au fur et à mesure que la dépense est engagée.

L'équipement loué en fonction de modalités qui transfèrent la quasi-totalité des avantages et des risques de la propriété à l'Hôpital est comptabilisé sous forme de « contrat de location-acquisition » et donc comptabilisé comme si un bien avait été acheté et qu'un passif était pris en charge. Tout autre équipement en location est comptabilisé sous forme de contrat de location-exploitation.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

1. Principales conventions comptables (suite)

e) Avantages sociaux futurs

L'Hôpital comptabilise ses obligations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées au fur et à mesure que les salariés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite et les avantages complémentaires de retraite. Le calcul actuariel des obligations au titre des prestations de retraite constituées et des avantages complémentaires de retraite est effectué selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui prend en compte les hypothèses les plus probables de la direction au sujet de l'évolution future des niveaux de salaire et d'autres éléments de croissance des coûts, ainsi que l'âge des salariés à leur départ à la retraite et d'autres facteurs actuariels). La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de la capitalisation remonte au 31 mars 2015, et la prochaine évaluation obligatoire aura lieu le 31 mars 2018.

Dans le cas de l'obligation au titre des prestations constituées, les gains ou pertes actuariels découlent des écarts entre les résultats réels et prévus des régimes ainsi que des modifications des hypothèses actuarielles utilisées aux fins de la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains ou pertes actuariels nets cumulés sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. Dans le cas des salariés actifs couverts par le régime de retraite, la durée résiduelle moyenne d'activité est de 8,1 ans.

Le coût des services passés qui découle des modifications des régimes est constaté immédiatement dans l'exercice où la modification a été apportée.

L'Hôpital est membre du Régime de retraite des hôpitaux de l'Ontario, régime interentreprises à prestations déterminées. Pour ce régime, l'Hôpital a adopté des principes comptables propres à un régime à cotisations reportées, parce qu'il n'y a pas suffisamment d'information pour l'application des principes comptables relatifs à un régime à prestations déterminées. Les cotisations au régime interentreprises à prestations déterminées sont passées en charge lorsqu'elles sont dues.

f) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les dérivés et les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont évalués à leur juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser tous les instruments à leur juste valeur, puisque leur gestion et leur évaluation se font selon la méthode de la juste valeur.

Les variations non réalisées de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à leur réalisation, après quoi elles passent en résultat.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

1. Principales conventions comptables (suite)

f) Instruments financiers (suite)

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs financiers font tous les ans l'objet d'un test de dépréciation. Lorsqu'une moins-value est jugée durable, le montant de la perte est passé en résultat et, le cas échéant, le gain non réalisé est ajusté dans l'état des gains et des pertes de réévaluation.

Au moment de la vente de l'actif, les gains et pertes non réalisés qui étaient comptabilisés auparavant dans l'état des gains et des pertes de réévaluation font l'objet d'une reprise et sont passés en résultat.

La dette à long terme est comptabilisée au coût. Les swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés à la juste valeur.

Les Normes comptables pour le secteur public exigent des organismes qu'ils classent les mesures de la juste valeur selon une hiérarchie comportant trois niveaux d'information pouvant servir à déterminer la juste valeur :

Niveau 1 – cours non ajustés, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – données d'entrée observables directement ou indirectement, autres que celles du niveau 1, telles que les cours, sur des marchés inactifs, pour des actifs ou des passifs ou encore des données du marché qui sont observables pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;

Niveau 3 – données d'entrée non observables qui ne sont pas fondées sur les activités des marchés et qui sont pertinentes pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs.

g) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des éléments d'actif et de passif présentés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés au titre des produits et des charges au cours de l'exercice. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations. Ces estimations font l'objet d'un examen périodique et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils figurent dans les états financiers de la période où ils sont connus.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

2. Emprunt à court terme

L'emprunt à court terme est constitué des éléments suivants :

	2017	2016
Emprunt à court terme	5 000 000 \$	5 000 000 \$

L'Hôpital dispose d'une facilité de crédit non renouvelable de 6 000 000 \$ auprès de ses créanciers, dont un montant de néant \$ avait été utilisé au 31 mars 2017 (néant \$ en 2016). Cette marge de crédit n'est pas garantie et porte intérêt au taux préférentiel. L'Hôpital dispose également d'une facilité de crédit à vue renouvelable de 5 000 000 \$ auprès de ses prêteurs, dont un montant de 5 000 000 \$ avait été utilisé au 31 mars 2017 (5 000 000 \$ en 2016). Cette marge de crédit n'est pas garantie et porte intérêt au taux préférentiel.

L'Hôpital possède aussi une marge de crédit renouvelable de 2 000 000 \$ dont la principale fonction consiste à financer l'acquisition par location de matériel important; cette marge n'avait pas été utilisée à la fin de l'exercice (néant \$ en 2016).

3. Débiteurs

Les débiteurs sont constitués des éléments suivants :

	2017	2016
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario	4 171 307 \$	5 131 975 \$
Régime d'assurance-santé de l'Ontario (RASO)	1 621 182	1 808 847
Autres	3 645 805	3 477 292
	9 438 294	10 418 114
Moins la provision pour créances douteuses	321 930	251 887
	9 116 364 \$	10 166 227 \$

Les débiteurs du Ministère de la Santé et des Soins de longue durée comprennent une somme de 2 936 492 \$ (4 561 767 \$ en 2016) se rapportant à la retenue de la Direction des immobilisations aux fins du projet de restructuration.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

4. Trésorerie soumise à restrictions

La trésorerie soumise à restrictions est constituée des éléments suivants :

	2017	2016
Trésorerie liée au fonds de dotation	209 010 \$	209 010 \$

5. Immobilisations

a) Les immobilisations sont constituées des éléments suivants :

	Coût	Amortissement cumulé	2017 Valeur comptable nette	2016 Valeur comptable nette
Terrains	482 402 \$	– \$	482 402 \$	482 402 \$
Améliorations des terrains	606 535	563 166	43 369	58 297
Bâtiments	102 781 001	18 682 659	84 098 342	79 664 802
Équipement de service des bâtiments	41 308 056	9 237 334	32 070 722	33 581 355
Matériel et mobilier	51 540 374	41 246 447	10 293 927	13 397 009
Frais reportés	17 673 198	3 210 124	14 463 074	8 955 564
Immobilisations en cours	–	–	–	2 141 341
	214 391 566 \$	72 939 730 \$	141 451 836 \$	138 280 770 \$

Le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations au 31 mars 2016 se chiffraient respectivement à 201 524 544 \$ et à 63 243 774 \$.

b) Réaménagement des immobilisations

En 2015, l'Hôpital a été approuvé par le Ministère de la Santé et des Soins de longue durée afin de poursuivre le projet capital de construire un Centre communautaire pour la santé mentale et les dépendances afin de consolider les services pour adultes et enfants dans un seul endroit. Le financement de ce projet est constitué de subventions d'immobilisations de la province de l'Ontario et d'initiatives de collecte de fonds locaux. Le projet a pris fin le 30 novembre, 2016.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

6. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer sont constitués des éléments suivants :

	2017	2016
Traitements et salaires	4 726 020 \$	5 600 339 \$
Vacances et heures accumulées	1 476 030	1 352 384
Passif au titre de l'équité salariale	26 335	25 377
Retenues aux fins des projets de construction	28 655	127 317
Crédoiteurs et charges à payer	7 212 351	6 678 969
	13 469 391 \$	13 784 386 \$

7. Avantages sociaux futurs

L'Hôpital offre à certains employés une assurance-vie ainsi qu'une assurance pour soins de santé et soins dentaires complémentaires. Une étude actuarielle indépendante des prestations de retraite et avantages postérieurs à l'emploi a été entreprise. La dernière évaluation des avantages sociaux futurs a été effectuée le 31 mars 2015.

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour estimer l'obligation de l'Hôpital au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2017	2016
Taux d'actualisation	3,56 %	3,76 %
Taux de croissance des salaires	2,50 %	2,50 %
Inflation	2,00 %	2,00 %
Augmentation des prestations dentaires	2,50 %	2,50 %
Augmentation des prestations santé	4,00 %	4,00 %

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

7. Avantages sociaux futurs (suite)

La continuité de l'obligation de l'Hôpital au titre des prestations constituées se présente comme suit :

	2017	2016
Obligation au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	5 691 335 \$	5 857 767 \$
Coût des services rendus au cours de la période	298 861	311 526
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	213 973	194 083
Prestations versées	(363 306)	(237 879)
Perte (gains) actuarielle	344 246	(434 162)
Obligation au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	6 185 109 \$	5 691 335 \$

Le rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées et du passif au titre des prestations constituées se présente comme suit :

	2017	2016
Obligation au titre des prestations constituées	6 185 109 \$	5 691 335 \$
Pertes (gains) actuariels non amorties	(262 176)	93 630
Passif au titre des prestations constituées	5 922 933	5 784 965
Moins la tranche à court terme de l'obligation au titre des prestations constituées	501 274	548 713
Tranche à long terme du passif au titre des avantages sociaux futurs	5 421 659	5 236 252
Ajouter : Employés avec droits acquis de l'ALREO	88 310	88 310
	5 509 969 \$	5 324 562 \$

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

8. Dette à long terme

	2017	2016
Emprunt à terme à taux fixe portant intérêt au taux de 2,12 %, payable en versements mensuels de 107 000 \$, (principal et intérêt), exigible le 27 novembre 2023	9 076 000 \$	5 050 000 \$
Emprunt à terme à taux fixe portant intérêt au taux de 2,66 %, payable en versements mensuels de 11 000 \$, (principal et intérêt), exigible le 18 décembre 2041	4 667 000	885 000
	13 743 000	5 935 000
Moins la tranche à court terme	1 423 000	533 000
	12 320 000 \$	5 402 000 \$

L'Hôpital a conclu un swap de taux d'intérêt afin de gérer la volatilité des taux d'intérêt. Le swap vient à échéance en même temps que les emprunts.

La juste valeur du swap de taux d'intérêt au 31 mars 2017, établie à 56 605 \$, est dans une position nette défavorable et est comptabilisée dans l'état de la situation financière. Pour l'exercice en cours, la variation de la juste valeur du swap de taux d'intérêt pour l'exercice en cours a donné lieu à la comptabilisation d'un gain non réalisé de 135 332 \$ (perte non réalisée de 191 937 \$ en 2016) dans l'état des gains et des pertes de réévaluation.

La juste valeur du swap de taux d'intérêt a été déterminée selon le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt se fonde sur les cotations des courtiers. Le caractère raisonnable de ces cotations est vérifié par l'actualisation des flux de trésorerie futurs, selon les conditions et l'échéance de chaque contrat, et par l'utilisation des taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation pour un instrument similaire.

Les remboursements de capital à effectuer au cours des cinq prochaines années relativement à la dette long terme s'établissent comme suit :

2017	1 423 000 \$
2018	1 452 000
2019	1 480 000
2020	1 510 000
2021	1 540 000

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

9. Apports reportés

Les apports de capital reportés afférents aux immobilisations comprennent la fraction inutilisée et non amortie des dons et des subventions reçus en vue de l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports de capital est comptabilisé en produit dans l'état des résultats.

	2017	2016
Solde au début de l'exercice	119 786 634 \$	125 676 891 \$
Dons et subventions supplémentaires reçus	3 661 175	1 357 024
Intérêts gagnés sur les apports inutilisés	—	3 676
Moins montants amortis par imputation aux produits de l'exercice	(7 109 093)	(7 250 957)
Solde à la fin de l'exercice	116 338 716 \$	119 786 634 \$

Le solde des apports de capital reportés comprend ce qui suit :

	2017	2016
Apports de capital non amortis utilisés pour l'acquisition d'actifs	116 338 716 \$	119 610 257 \$
Apports inutilisés	—	176 377
	116 338 716 \$	119 786 634 \$

10. Investissements en immobilisations

a) Les investissements en immobilisations sont comptabilisés de la façon suivante :

	2017	2016
Immobilisations	141 451 836 \$	138 280 770 \$
Sommes financées par :		
Apports reportés afférents aux immobilisations	(116 338 716)	(119 610 257)
Dettes à long terme	(13 743 000)	(5 935 000)
	11 370 120 \$	12 735 513 \$

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

10. Investissements en immobilisations (suite)

- b) La variation des investissements nets en immobilisations est comptabilisée de la façon suivante :

	2017	2016
Insuffisance des produits sur les charges :		
Amortissement des apports reportés	7 109 093 \$	7 250 958 \$
Amortissement des immobilisations	(9 716 391)	(9 637 221)
	(2 607 298)\$	(2 386 263)\$
	2017	2016
Variation nette des investissements en immobilisations :		
Acquisition d'immobilisations	12 887 457 \$	9 358 845 \$
Sommes financées par apports reportés	(3 837 552)	(2 860 289)
Remboursement de la dette à long terme	457 000	51 235
Sommes financées par la dette à long terme	(8 265 000)	(5 935 000)
	1 241 905 \$	614 791 \$

11. Actif net soumis à restrictions

L'actif net du fonds de dotation fait l'objet de restrictions d'origine externe selon lesquelles l'Hôpital doit conserver l'intégralité du capital. L'Hôpital a utilisé un revenu de placement sur l'actif de 2 019 \$ pour couvrir des dépenses qu'il avait engagées.

12. Engagements et éventualités

- a) La nature des activités de l'Hôpital fait en sorte qu'il y a généralement des réclamations judiciaires en cours ou possibles à tout moment. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 mars 2017, la direction estime que l'Hôpital a une défense valable et une couverture d'assurance adéquate. Advenant qu'une réclamation soit accueillie, la direction ne croit pas que celle-ci aurait une incidence importante sur la situation financière de l'Hôpital.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

12. Engagements et éventualités (suite)

- b) Le 1^{er} juillet 1987, un groupe d'organismes de santé (les « souscripteurs ») a créé le Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (le « HIROC »). Le HIROC est enregistré à titre d'assurance mutualité en vertu de la *Loi sur les assurances* de l'Ontario, laquelle autorise des personnes à échanger entre elles des contrats réciproques d'indemnisation ou d'assurance. Le HIROC facilite la fourniture d'une couverture d'assurance-responsabilité aux organismes de santé de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de Terre-Neuve-et-Labrador. Les souscripteurs versent une prime annuelle qui est fixée par calcul actuariel. Ces primes font l'objet d'une évaluation dans le cas de pertes supérieures à la prime que le groupe de souscripteurs pourrait connaître, le cas échéant, pour les années où ils sont souscripteurs. Aucune évaluation de la sorte n'avait été effectuée en date du 31 mars 2017.

Depuis sa création en 1987, le HIROC a accumulé un excédent non affecté représentant le total des primes versées par tous les souscripteurs, plus le revenu de placement, moins l'obligation au titre des réserves pour réclamations, les charges et les frais de fonctionnement. Chaque souscripteur dont les primes versées plus le revenu de placement excèdent son obligation envers l'attribution des réserves pour réclamations, les charges et les frais de fonctionnement, pourrait être fondé à recevoir la répartition de sa part de l'excédent non affecté au moment où une telle répartition sera annoncée par le conseil d'administration du HIROC. Aucune distribution de la sorte n'avait été annoncée par le HIROC en date du 31 mars 2017.

- c) Fonds de roulement

L'Hôpital s'est vu accorder une aide ponctuelle pouvant atteindre 25 420 500 \$, qui lui sera versée par tranche annuelle de 8 473 500 \$ à compter de 2012 et qui prendra fin en 2015. Cette aide a pour but de remédier au déficit du fonds du roulement de l'Hôpital. Pour pouvoir conserver les fonds, l'Hôpital doit prévoir un équilibre budgétaire annuel et chercher à ramener le déficit à zéro d'ici au 31 mars 2023.

- d) Marché avec Cerner (Projet « FHIT »)

L'Hôpital a conclu un marché avec Cerner en septembre 2014 pour la mise en œuvre d'un projet de dossier de santé électronique (DSE). La valeur totale du marché est de 10,88 M\$ pour l'obtention des licences et la mise en œuvre du projet. Une fois la phase de la mise en œuvre achevée, les coûts annuels d'exploitation pour l'hébergement à distance, la gestion des demandes et l'entretien se chiffreront à 1,366 M \$. Le dossier de santé électronique est entré en fonction le 1^{er} décembre 2016.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

13. Charges de retraite

Presque tous les employés de l'Hôpital participent au Régime de retraite des hôpitaux de l'Ontario (le « régime »). Il s'agit d'un régime interentreprises à prestations déterminées auquel peuvent participer tous les employés admissibles des employeurs membres de l'Association des hôpitaux de l'Ontario. Le montant des cotisations versées au régime au cours de l'exercice par l'Hôpital au nom des employés s'élevait à 4 823 918 \$ (4 633 743 \$ en 2016) et il figure à l'état des résultats.

La charge de retraite repose sur les estimations les plus probables de la direction du régime, faites en collaboration avec ses actuaires, du montant nécessaire pour donner un niveau d'assurance élevé que les avantages sociaux futurs pourront être entièrement financés par le fonds de retraite, comme le prévoit le régime. L'objectif est de s'assurer que les cotisations que l'employeur verse au régime continuent de correspondre à un pourcentage stable des cotisations versées par les employés.

L'écart entre les prévisions actuarielles des réserves et les résultats techniques peut être important. Tout écart doit habituellement être capitalisé par les participants du régime. Le rapport annuel de 2016 indique que le régime est pleinement capitalisé à 122 %.

14. Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2017	2016
Diminution (augmentation) de l'actif à court terme		
Débiteurs	1 049 863 \$	(1 655 501)\$
Stocks	(54 362)	(29 659)
Charges payées d'avance	(262 754)	40 372
Augmentation (diminution) du passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	(314 995)	(2 688 596)
Produits reportés	(111 382)	(367 914)
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie	306 370 \$	(4 701 298)\$

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

15. Entités apparentées

a) Fondation de l'Hôpital communautaire de Cornwall

L'Hôpital a un intérêt financier dans la Fondation de l'Hôpital communautaire de Cornwall (la « Fondation »), mais n'exerce aucun contrôle sur celle-ci.

La Fondation est constituée en personne morale en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Son mandat consiste à amasser des fonds pour financer les programmes de l'Hôpital, l'achat d'équipement médical et l'agrandissement et la rénovation de l'édifice, afin d'améliorer la qualité des soins de santé prodigués à la communauté.

Les actifs nets et le résultat des activités de la Fondation ne sont pas inclus dans les états de l'Hôpital.

Les opérations entre personnes morales apparentées qui ne sont pas présentées séparément dans les états financiers comprennent la somme de 1 616 031 \$ (600 000 \$ en 2016) que la Fondation a versée à l'Hôpital. Cette somme est comptabilisée comme apport reporté et servira à l'achat prévu d'équipement pour l'Hôpital.

b) Auxiliaires de l'Hôpital communautaire de Cornwall

Les actifs nets et le résultat des activités des Auxiliaires ne sont pas inclus dans les états financiers de l'Hôpital.

L'Hôpital a un intérêt financier dans les Auxiliaires de l'Hôpital communautaire de Cornwall du fait qu'il maintient des ressources que les Auxiliaires utilisent pour produire des revenus.

c) Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario

L'Hôpital a un intérêt financier dans l'Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (« ALREO »), mais n'exerce aucun contrôle sur celle-ci. Les actifs nets et le résultat des activités de l'ALREO ne sont pas inclus dans les états financiers de l'Hôpital. Des services au montant de 5 243 508 \$ (5 817 961 \$ en 2016) ont été achetés auprès de l'ALREO et sont inclus dans les autres fournitures et charges de l'état des résultats. Les dépenses engagées par l'Hôpital en salaires et en fournitures, dont le montant s'élève à 205 581 \$ (335 273 \$ en 2016), découlant des essais en laboratoire sont entièrement recouvrables auprès de l'ALREO; une partie de ce montant à hauteur de 18 049 \$ (16 922 \$ en 2016) est incluse dans les débiteurs au 31 mars 2017.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

16. Risques financiers et concentration du risque de crédit

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. L'Hôpital est exposé au risque de crédit relativement aux débiteurs et à la trésorerie.

L'Hôpital évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de tous les montants qui ne sont pas recouvrables. L'exposition maximale au risque de crédit de l'Hôpital au 31 mars 2017 s'élève à la valeur comptable de ces actifs.

La valeur comptable des débiteurs est comptabilisée dans la provision pour créances douteuses. Les pertes de valeur connexes, s'il y a lieu, sont constatées dans l'état des résultats. Les recouvrements subséquents aux pertes de valeur de débiteurs sont crédités dans l'état des résultats. Le solde de la provision pour créances douteuses s'élève à 321 930 \$ au 31 mars 2017 (251 887 \$ en 2016).

Au 31 mars 2017, une somme de néant \$ (néant \$ en 2016) des débiteurs de clients est en souffrance sans pour autant être considérée douteuse.

Il n'y a eu aucune variation importante de ce risque par rapport à 2016.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'hôpital ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'Hôpital gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. Il prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

Les créiteurs et charges à payer sont généralement remboursables dans les 60 jours suivant la date de réception de la facture.

Il n'y a eu aucune variation importante de ce risque par rapport à 2016.

c) Risque de marché

Le risque de marché se définit comme étant le risque que des variations des prix du marché, notamment les taux de change et les taux d'intérêt, puissent affecter les revenus de l'Hôpital ou la valeur de ses instruments financiers. La gestion du risque de marché a pour but de contrôler l'exposition à ce risque afin qu'elle se situe à l'intérieur de paramètres acceptables, tout en optimisant le rendement du capital investi.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

16. Risques financiers et concentration du risque de crédit (suite)

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque d'intérêt désigne le risque lié à la fluctuation de la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les actifs et passifs financiers à taux d'intérêt variable exposent l'Hôpital à un risque de taux d'intérêt de flux de trésorerie. L'Hôpital est exposé à ce risque du fait de la détention d'emprunts à terme et de swaps de taux d'intérêt.

L'Hôpital atténue ce risque au moyen d'instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt) qui permettent d'échanger le taux variable inhérent aux emprunts contre un taux fixe (cf. note 8). Par conséquent, les variations des taux d'intérêt du marché ne devraient pas avoir d'incidence sur les opérations et les flux de trésorerie futurs liés aux emprunts à terme.

Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2016.

17. Programme d'éducation en matière de diabète

Le produit Soins aux patients – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée comprend un montant de 372 838 \$ (372 838 \$ en 2016) consacré au financement du programme d'éducation en matière de diabète. Les dépenses engagées pour ce programme ont totalisé 372 342 \$ (372 936 \$ en 2016), y compris des montants de 348 052 \$ (350 565 \$ en 2016) en salaires et de 25 290 \$ (22 371 \$ en 2016) en fournitures et articles divers. Le déficit de programme de 504 \$ (98 \$ en 2016) a été comblé à même le financement de base de l'Hôpital.

